

Le décumul, cauchemar de l'élu

WALLONIE La recherche du meilleur taux de pénétration possible obsède les candidats



- ▶ Les députés-bourgmestres seront beaucoup moins nombreux en Wallonie.
- ▶ Seuls les plus populaires de chaque parti pourront cumuler. Choix cornéliens en vue.
- ▶ Une deuxième campagne en interne au PS, au CDH et au MR.

ajouter que quatre ministres – futurs candidats (Demotte, Furlan, Antoine et Di Antonio) sont aussi concernés. A l'avenir, seuls 25 % des députés de chaque groupe seront autorisés à cumuler. Si on avait appliqué ce dispositif à l'assemblée actuelle, seuls huit socialistes, trois humanistes et cinq libéraux auraient été autorisés à conserver leurs deux sièges. Le 25 mai, les groupes feront leurs comptes : les députés qui auront réussi les meilleurs taux de pénétration seront à l'abri. Ce taux exprime le rapport entre le nombre de voix de préférence d'un élu et le nombre de votes exprimés dans sa circonscription. Tous les autres effectueront un choix douloureux : ils céderont leur siège à Namur à un suppléant

ou ils se mettront en congé de leur mandat communal, comme les ministres sont déjà contraints de le faire. Ils seront nombreux dans ce cas. Le 25 mai, PS, CDH et MR présenteront ensemble 39 têtes de liste aux régionales sur les 13 arrondissements électoraux : une trentaine d'entre elles sont attribuées à des « cumulards » potentiels. Il conviendra d'ajouter d'autres élus qui sont bourgmestre ici ou échevin là-bas. Curieuse campagne électorale que celle-ci où la compétition ne se borne pas à tenter de l'emporter sur une liste rivale ou un adversaire politique, mais où il faut en plus souhaiter une popularité en berne à des collègues de même obédience.

L'exercice ci-dessous n'est pas un pronostic sur l'élection des uns et des autres, mais bien sur les chances de figurer ou non parmi les députés qui obtiendront un « droit au cumul ». Autre avertissement méthodologique : nous avons travaillé à résultat égal entre 2009 et 2014. Enfin, les chiffres entre parenthèses indiquent le taux de pénétration de 2009. ■

ERIC DEFFET

Mesure-t-on à quel point la nouvelle règle du décumul des mandats perturbe la confection des listes électorales en Wallonie, avant de chambouler sans doute l'assemblée sortie des urnes ? Le principe du décret est simple : limiter les cumuls entre un mandat de député régional et un autre de bourgmestre, d'éche-

vin ou de président de CPAS. Pour mesurer l'ampleur du phénomène, observons le parlement actuel, dont on aura extrait le groupe Ecolo où le cumul en question est d'office interdit : sur les 61 élus restants, 40 sont dans le cas de figure visé par la nouvelle législation. Dans le détail : 18 PS sur 29, 7 CDH sur 13 et 15 MR sur 19. On peut

PRÉCISION

ecolo Les élus Ecolo ne sont pas repris ci-dessous. Normal : le parti n'autorise pas ses mandataires à cumuler.

LES SORTANTS



Pas de souci pour eux

Rudy Demotte (19,43), bourgmestre de Tournai, et Paul Furlan (15,15), bourgmestre de Thuin, semblent hors concours (mais un poste ministériel ouvrirait la voix d'office à leur suppléant). Derrière ces deux-là, Jean-Charles Luperto (8,41), bourgmestre de Sambreville, Christophe Collignon (9,71), échevin à Huy, ou Daniel Senesael (7,07), bourgmestre d'Estaimpuis, s'il ne va pas au fédéral, semblent partir avec un bel avantage. On aurait volontiers cité aussi Marc de Saint-Moulin (8,68), le bourgmestre de Soignies. Mais la tête de liste sur l'arrondissement de Soignies revient à Olga Zrihen.

Dans un mouchoir de poche

Derrière ceux-là, c'est la bouteille à l'encre. Dans de nombreuses fédérations, les listes ne sont pas encore complètes. Combien de députés sortants seront-ils autorisés à cumuler encore avec un mandat local ? Ils sont nombreux à se poser la question, sans parfois savoir s'ils seront candidats à la Région ou au fédéral. Citons ainsi (et entre autres) Isabelle Simonis, bourgmestre de Flémalle, Hugues Bayet, bourgmestre de Farcennes, Maurice Mottard, bourgmestre de Grâce-Hollogne, Joëlle Kapompole, échevine à Mons, Christie Morreale, échevine à Esneux... Au moment du décompte final, tous ceux-là et quelques autres risquent bien de se retrouver dans un mouchoir de poche, à s'arracher l'un ou l'autre double mandat...

Ils ne sont pas concernés

Sébastien Pirlot (17,43), le très populaire bourgmestre de Chiny, sera candidat au fédéral : le décumul ne le concerne donc pas. Marc Bolland, le bourgmestre de Blégny, ne se présente pas pour se consacrer pleinement à sa commune. Les ministres Jean-Claude Marcourt et Eliane Tillieux réaliseront à coup sûr des taux de pénétration honorables, mais ils ne sont pas membres d'un exécutif communal, et donc pas de souci de cumul pour eux.

LES NOUVEAUX

Favoris pour le cumul

S'il mène bien la liste sur l'arrondissement de Charleroi, Paul Magnette (16,56) devrait assurément réussir un bon score personnel et un taux de pénétration qui l'autorisera à cumuler les deux mandats, bourgmestre de la Métropole et député régional. S'il le souhaite...

Ils devront se battre

Nicolas Martin est une jeune pousse socialiste qui monte, qui monte. Tête de liste, le jeune bourgmestre ff de Mons se retrouve face à un sacré défi, dans l'ombre d'Elio Di Rupo. Elu bien sûr, mais avec quel résultat personnel ? On attend de voir. Une inconnue à ce stade : Pierre-Yves Dermagne, échevin à Rochefort, pourrait mener la liste socialiste sur Dinant-Philippeville. De là à obtenir du premier coup le droit de cumuler...



Rudy Demotte.
© BELGA.



Christophe Collignon.
© LEDURE.



J-Ch. Luperto.
© ALAIN DEWEZ.



Joëlle Kapompole.
© D. DUCHESNES.



Paul Magnette.
© THOMAS BLAIRON.



Nicolas Martin.
© AVPRESS.

LES SORTANTS



Pas de souci pour eux

Le groupe MR sortant compte en son sein quelques champions du taux de pénétration qui devraient être autorisés à cumuler au-delà du 25 mai : Willy Borsus (14,54), bourgmestre de Somme-Leuze, mais candidat dans le Luxembourg, Hervé Jamar (11,08), bourgmestre de Hannut, Pierre-Yves Jeholet (9,88), bourgmestre de Herve et Jean-Luc Crucke (8,84), bourgmestre de Frasnès-lez-Anvaing. Si les libéraux obtiennent une vingtaine de sièges, le compte sera pratiquement bon, sauf surprise et sauf montée de l'une ou l'autre pointure dans un gouvernement.

Dans un mouchoir de poche

Dans ces conditions, plusieurs « ancien(ne)s » ont du souci se faire pour leur double casquette : Anne Barzin (6,44), échevine à Namur, Véronique Cornet (4,88), bourgmestre de Montigny-le-Tilleul, Florence Reuter (6,35), échevine à Waterloo ou Yves Binon (6,21), bourgmestre de Ham-sur-Heure-Nalinnes. Beaucoup d'appelé(e)s et sans doute peu d'élu(e)s... Sans oublier Philippe Dodrimont (2,72), bourgmestre d'Aywaille, et Jean-Paul Wahl (3), bourgmestre de Jodoigne.

Ils ne sont pas concernés

Serge Kubla (9,38) aurait pu mettre tout le monde d'accord, mais le bourgmestre de Waterloo poussera la liste au fédéral. C'est à ce niveau aussi que se présenteront Sybille de Coster Bauchau et Caroline Cassart-Mailleux. Si elles sont élues, elles pourront rester bourgmestres de Grez-Doiceau et d'Ouffet. Marcel Neven, bourgmestre de Visé, et Chantal Bertouille, échevine de Comines-Warneton, ne se représentent pas. Christine Defraigne, conseillère communale à Liège, ne risque rien.



Willy Borsus.
© LE SOIR.



Hervé Jamar.
© BELGA.



Anne Barzin.
© SYLVAIN PIRAUX.



Ph. Dodrimont.
© TONNEAU.



Valérie De Bue.
© RENÉ BRENLY.



Jacqueline Galant. © BELGA.

LES SORTANTS



Pas de souci pour eux

Au CDH, tout le monde semble convaincu, même si la confirmation officielle reste à venir : le président Benoît Lutgen (21,04) conduira la liste aux régionales sur Arlon-Marche-Bastogne. Son score de 2009 ne laisse planer aucun doute, le Bastognard sera député-bourgmestre. Il devrait en être de même pour deux gros faiseurs de voix de préférence : Maxime Prévot (8,29), bourgmestre de Namur, et Dimitri Fourny (13,05), bourgmestre de Neufchâteau. A moins qu'un strapontin ministériel s'offre à un de ceux-là, ce qui ferait le bonheur d'un suppléant au parlement.

Dans un mouchoir de poche

Avec les trois qui précèdent, il restera très peu de place pour un autre élu « cumulard » sur les bancs réservés au CDH. Si cela devait être le cas, le pronostic est favorable pour les deux ministres régionaux actuels qui auront peut-être capitalisé sur leur présence au gouvernement : André Antoine (5,28), le bourgmestre de Perwez, et Carlo Di Antonio (2,75), bourgmestre de Dour. Mais Anne-Catherine Goffinet (5,60), échevine à Arlon, n'a pas dit son dernier mot.

Ils ne sont pas concernés

Des trois partis évoqués ici, le CDH est celui qui compte le plus d'élus ou de candidats qui n'exercent pas de mandat exécutif local et ne sont donc pas soumis au décret sur le décumul : Marie-Martine Schyns, Michel de Lamotte, Savine Moucheron, Benoît Langendries, Marie-Dominique Simonet, Antoine Tanzilli, Jean-Paul Bastin (3,73), bourgmestre de Malmedy, mais barré par l'actuelle ministre de l'Éducation à Verviers, doit attendre son heure. Michel Lebrun et surtout André Bouchat (8,93) se retirent à ce niveau. Une inconnue : la liste pour Tournai-Ath-Mouscron dont sont issus Alfred Gadenne (3,80), bourgmestre de Mouscron, et Ides Cauchie, bourgmestre d'Ellezelles.



André Antoine.
© SYLVAIN PIRAUX.



Carlo Di Antonio.
© AVPRESS.



Dimitri Fourny.
© D.R.



Benoît Lutgen.
© RENÉ BRENLY.



Joseph George.
© BELGA.



Aurore Tourneur.
© D.R.